

Paris, le 14 octobre 2026

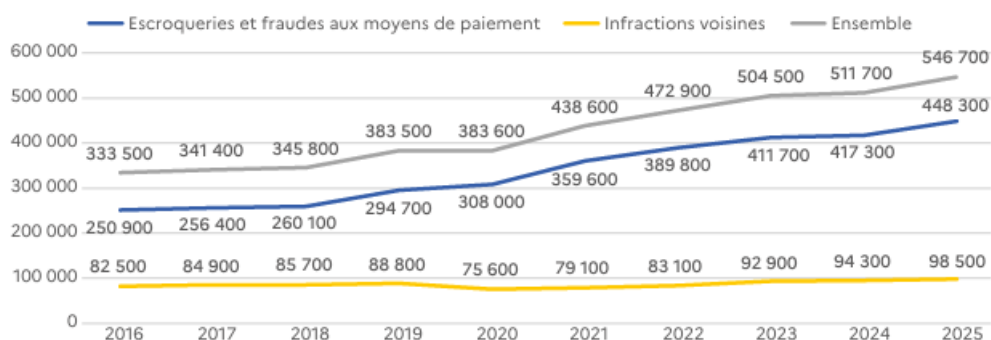
Communiqué de presse

Le CCSF lance une consultation publique sur les fraudes et escroqueries financières

Les fraudes et escroqueries financières constituent un phénomène de grande ampleur, dont l'essor est particulièrement préoccupant. Selon le baromètre 2025 de l'association de défense des consommateurs Que choisir ensemble, 17 % des Français considèrent avoir été victimes d'une arnaque ou d'une fraude, les plus jeunes étant d'avantage victimes que leurs aînés.

L'édition 2026 du bilan statistique "Insécurité et délinquance en 2025" du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure fait état, en 2025, d'un « *net accroissement des escroqueries et fraudes aux moyens de paiement enregistrées, comme d'ailleurs des infractions voisines* », confirmant et amplifiant une tendance constante depuis 2016.

Nombre de victimes d'escroquerie et d'infractions voisines enregistrées entre 2016 et 2025



Champ : France

Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2025.

Cette progression s'inscrit dans un contexte marqué par la forte montée des escroqueries numériques, qui représentent désormais la moitié des fraudes recensées, contre moins d'un tiers en 2016 (31 %). Les conséquences pour les victimes sont souvent lourdes et tendent à s'aggraver. En France, le préjudice global lié à la fraude financière est ainsi estimé à au moins 500 millions d'euros par an ¹.

Face à l'ampleur de ce phénomène, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique a confié au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) la réalisation d'un diagnostic des méthodes utilisées par les fraudeurs pour entrer en contact avec leurs victimes, en complément des travaux déjà menés par l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

Afin de répondre à cette mission, le CCSF a mis en place un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes concernées : représentants des consommateurs et des professionnels, administrations, autorités publiques, services de la Banque de France et médiateurs du secteur financier.

¹ Voir la conférence de presse conjointe de l'AMF, DGCCRF, ACRP et parquet de Paris « Prévention et lutte contre les arnaques financières », 19 décembre 2024.

Pour enrichir ses travaux et mieux comprendre les pratiques des fraudeurs, le CCSF lance aujourd'hui une consultation publique sous la forme d'un questionnaire anonyme destiné aux personnes ayant été victimes d'une fraude ou d'une escroquerie financière ayant entraîné une perte d'argent, à titre personnel ou dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cette consultation a pour objectif de recueillir des informations sur les moyens utilisés par les fraudeurs pour approcher leurs victimes (téléphone, SMS, courriel, réseaux sociaux, applications de messagerie, faux sites internet, etc.) ainsi que sur le déroulement des escroqueries subies.

Les enseignements tirés de cette consultation contribueront à l'élaboration d'un diagnostic partagé et à l'identification de pistes d'action susceptibles de renforcer la prévention et la lutte contre les fraudes et escroqueries financières.

La consultation est accessible du 13 octobre au 30 novembre 2026 à l'adresse suivante :

→ [Questionnaire CCSF : Les fraudes et escroqueries en matière financière – Remplir le formulaire](#)

Le CCSF invite toutes les personnes concernées à participer à cette consultation et à en assurer la plus large diffusion auprès de leurs réseaux.

Vous trouverez l'intégralité de cette actualité du CCSF sur le site internet : [Les fraudes et escroqueries en matière financière : le CCSF lance une consultation | Banque de France](#)

***Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF)** est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.*

Contact presse : Imane Mazoyer, responsable de la Communication. Tél. : 06 58 72 12 82